

Le cadre de classement des séries d'Archives Départementales

I.- Séries anciennes (antérieures à 1790).

A : *Actes du pouvoir souverain et domaine public*. Domaines et châtellenies royales. Apanages. Quelquefois, plan avec table des censitaires, ou encore terriers. [Aux AN : séries J (titres intéressant les domaines de la couronne) et JJ, KK (registres de comptes relatifs à la trésorerie royale), P (Chambre des comptes de Paris), Q (Titres domaniaux).]

B : *Cours et juridictions*. Dans les procédures, pièces relatives à la reconstruction, à la décoration d'églises ou de châteaux. Dans les inventaires après décès, établis par les tabellions, il peut se trouver la description (pièce par pièce) d'une demeure. Amirautés (quand il y a lieu), greniers à sel. Pour les abbayes, consulter impérativement la sous-série concernant la Maîtrise des Eaux et Forêts. Elle peut donner le détail des travaux réalisés non seulement dans les monastères eux-mêmes, mais aussi dans des églises dépendant de ces abbayes.

[Aux AN : P et Q biens de seigneuries particulières, T papiers séquestrés chez les émigrés à la Révolution.]

C : *Administration provinciale*. Statistiques des paroisses (seigneur, population, nature du terrain etc.). Rapports à propos de travaux, devis de réparations sur des édifices divers, moulins, remparts, édifices publics des villes, tracés de routes royales (mémoires des ingénieurs), navigation (ports fluviaux, canaux). [Aux AN : G (G⁷) contrôle général des finances.]

D : *Instruction publique, sciences et arts*. Les anciens collèges.

E : *Titres féodaux, archives familiales. Notariat. Corporations et confréries de métiers*. Chartriers privés, terriers avec nombreux plans. Une sous-série est consacrée aux notaires qui sont dans l'obligation de déposer leurs archives de plus de cent ans. [Aux AN : PP Chambres des Comptes, terriers etc., Z juridiction seigneuriale, Minutier central.]

Edt (E dépôt) : *Dépôt des communes*. Équivalent des archives municipales.

F : *Documents entrés par voie extraordinaire avant 1968*. "Ancien Fourre-tout". Documents anciens acquis ou donnés, fonds d'érudits, de particuliers, dépôt d'évêché, travaux universitaires, manuscrits ou "tapuscrits" divers sur tous les sujets possibles.

Fi : *Documents figurés*. Série ouverte. Les gravures, lithographies, dessins, photographies, cartes postales, plans du Ministère de l'urbanisme et de la reconstruction ; tout document iconographique. [Aux AN : cartes et plans N¹⁻³, NN, F¹³ (travaux publics, bâtiments civils, urbanisme), F¹⁴ (routes, ponts et chaussées, villes XVII^e - XVIII^e s.), F¹⁶ (prisons et mendicité), F¹⁷ (musées, établissements d'enseignement, théâtres), F¹⁹ (édifices diocésains) et F²¹, (immeubles de la couronne et de l'état), F⁴⁰ (fortifications), G⁹ (établissements religieux), O (Maison du roi et Maison de l'empereur).]

G : *Clergé séculier*. Tout ce qui concerne les églises et leurs propriétés sous l'ancien régime se trouve dans cette série. [Aux AN : L : "Monuments ecclésiastiques" mémoires sur le clergé de France XVI^e - XVIII^e s., S : archives des paroisses, congrégations religieuses, ordres hospitaliers et enseignants etc. G⁸ fonds de l'agence générale du clergé.]

H : *Clergé régulier et ordres militaires*. Tout ce qui concerne les abbayes, prieurés et couvents, hospices et maladreries, et leurs propriétés (maisons de ville, fermes, celliers, écoles, etc.), sous l'ancien régime, se trouve dans cette série. [Aux AN : G⁸, L affaires spirituelles et temporelles, M (série artificielle sic !) ordres militaires et hospitaliers, S titres domaniaux d'abbayes (dans l'ordre des départements), F²¹ bâtiments civils et palais nationaux.]

Hdt (H dépôt) : *dépôt d'archives hospitalières*. Attention : toutes les époques. Avec plans et dessins des hôpitaux quelquefois.

J : *Documents entrés par voie extraordinaire après 1968*. Dépôts d'archives privées. Série ouverte. "Nouveau fourre-tout". Même problématique que la série F.

II.- Séries modernes (postérieures à 1790)

K : *Lois, ordonnances, arrêtés, Conseil de préfecture. J.O.* Toutes les publications officielles, qu'elles soient nationales ou départementales, depuis 1800.

L : *Documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire (1790-1800)*. De la formation des départements jusqu'à la création des préfectures. Attention la date ante quem peut être dépassée ! Reprises par des administrations nationales, départementales ou des municipalités, de

bâtiments ecclésiastiques ou de biens d'émigrés. Pétitions pour des travaux départementaux ou municipaux. Tribunaux, prisons. [Aux AN : D (plus administratif), F (nombreuses sous-séries : F¹⁴ travaux publics, mines, carrières etc., F¹⁹ affaires des cultes).]

M : *Administration générale et économie du département*. Fonds de la Préfecture. Certaines sous-séries sont à vérifier (ex : 5 M santé publique et hygiène : logements insalubres, bains-douches, établissements industriels (dangereux et insalubres), dépôts d'explosifs etc.). Lors de la délimitation des communes, après la Révolution, il peut y avoir eu des contestations, donc des plans (ex : 1 M). [Aux AN : pour les délimitations de départements : F² ; F¹⁰ Bureau de l'agriculture et des haras, forêts domaniales, rivières, irrigations, F¹⁵ maison de détention de Gaillon.]

Mi : *Microfilms*. Série ouverte. En général, l'état civil. Cette série peut également renfermer des microfilms de documents, concernant le département ou des communes, qui sont conservés dans d'autres structures (A.D. d'autres départements, B.N.F. etc.).

N : *Administration et comptabilité départementale*. Création des Conseils Généraux, loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Fonds du Conseil Général. Une sous-série concerne les immeubles et bâtiments départementaux. Les travaux exécutés pour l'administration départementale sont conservés dans cette sous-série (construction, aménagements, entretien des préfectures et sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmeries, asiles d'aliénés, archives, Écoles normales, colonies de vacances, etc. Fonds d'architectes pour édifices diocésains, MH.

O : *Administration et comptabilité communale depuis 1800*. Là encore les dates peuvent ne pas être respectées. Cette série se développe en plusieurs sous-séries, particulièrement pour les biens et travaux communaux (de la distribution d'eau aux installations sportives en passant par la construction de mairies ou d'écoles). Pratiquement tous les bâtiments sont représentés, qu'ils dépendent de l'État, du département ou des communes. Section d'urbanisme, petite voirie (grande voirie en série S), voirie urbaine (avec instructions). Les plans, datant des XIX^e et XX^e siècles, y abondent. Voir surtout la sous-série 5 O 6 classée par ordre alphabétique de communes.

P : *Finances, cadastre, postes, douanes*. Matrices cadastrales et états de sections permettant d'établir avec précision l'année de construction (ou reconstruction, ou transformation importante) d'un bâtiment, plus que les plans qui ne sont pas forcément remis à jour chaque année (les impôts si !). Réorganisation de la propriété foncière et remembrement. Poste aux chevaux (relais et maître de poste, établissements). Aux archives de l'Eure, série liée avec la sous-série PL consacrée aux plans (qu'ils soient d'ancien régime ou non). [Aux AN : F³¹⁻³³ : plans cadastraux par nature de culture, N et NN : cartes et plans (de toute sorte, un volume spécial d'inventaire pour les cadastres parisiens).]

Q : *Domaines, enregistrement, hypothèques*. Ventes des biens nationaux (dans l'Eure, les inventaires après la loi de séparation de l'église et de l'état sont dans cette série). Les estimations et ventes des biens nationaux contiennent parfois une description des immeubles. [Aux AN, pour les édifices religieux : Q vente de biens nationaux, F¹⁹ état des édifices servant aux cultes.]

R : *Affaires militaires, organismes de temps de guerre*. Lorsqu'un bâtiment appartient ou a appartenu à l'armée, les documents concernant les restaurations, travaux divers aux écoles et cantonnements, transformations, peuvent s'y trouver (+ casernes des pompiers et gendarmeries). - ne pas oublier les Archives historiques de l'Armée (château de Vincennes), Armée de terre, Service historique de la Marine (avec dépôts à Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon), Archives du Génie, de l'armée de l'Air ; le ministère de la Défense est exempt de versement depuis le décret 21 juillet 1936. [Aux AN : AJ : réparations après 1918, reconstitution agricole et industrielle, dommages de guerre.]

S : *Travaux publics et transport*. Ponts et chaussées. MRL et MRU constructions provisoires depuis 1945, listes d'immeubles détruits pendant guerre, permis de construire, problèmes et litiges de construction. Les tracés des grandes routes, des voies ferrées, les rivières etc. Les usines et industries diverses (très nombreux plans de moulins, y compris les équipements). En Haute-Normandie : dossiers concernant les marnières. [Aux AN : F²¹ routes royales et départementales.]

T : *Enseignement, affaires culturelles, sports*. Les Monuments Historiques, les fouilles archéologiques, les théâtres, les écoles de musique, les musées etc. [Aux AN : F²¹ bâtiments civils et palais nationaux. En région, dans les DRAC, fonds du ministère de la culture (tous les services des MH).]

U : *Justice*.

V : *Cultes*. Immeubles appartenant au diocèse, séminaires et bâtiments conventuels. Dossiers d'entretien et de restauration des cathédrales et de quelques églises classées MH. Dossiers de fabriques. État des édifices consacrés au culte (normalement tous ceux représentés dans le département). Les dossiers à propos de la Loi du 9 décembre 1905 devraient se trouver dans cette série mais aux AD Eure mis en série Q ...!. [Aux AN : F¹⁹ administration des cultes.]

W : Série ouverte : prévoir quelques heures de fouilles !

X : *Assistance et prévoyance sociale*. Versements de la préfecture concernant les hospices, bureaux de bienfaisance, orphelinats, les maisons de cure, HLM, etc. Les archives hospitalières officielles (immeubles, construction et travaux) doivent se trouver dans cette série. [Aux AN : F¹³, F¹⁵, entre autres.]

Y : *Établissements pénitentiaires*. Quelques dossiers de prisons "Nationales" ou départementales, immeubles, travaux. [Aux AN : F¹⁶.]

Z : *Sous-Préfectures*. Dossiers des immeubles des sous-préfectures, industries locales, établissements insalubres et dangereux. Aides pour l'entretien d'édifices, quelques dossiers MH (sous-série : Arts et lettres). [Aux AN : M et F.]

BIBLIOGRAPHIE

- *Direction des Archives de France, Manuel d'archivistique*, Paris, Archives Nationales, 1991.

- *Les guides édités pour diverses séries des Archives Nationales*.

En particulier : Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture (série N),

4 vol., Paris, Archives Nationales, 1958-1974. (t. I, Paris et Seine ; t. II, départements :

Ain à Nord ; t. III, départements : Oise à Yonne ; t. IV, Pays étrangers). Série NN,

départements, provinces, pays étrangers, paru en 1978.

- *Archives de la Commission des Monuments Historiques. Plans et dessins. T. IV : Haute-Normandie*, Ministère de la Culture, 1994. (existe aussi pour d'autres régions, dont Basse-Normandie).

- **BAUDOIN Jacques**, *La Sculpture flamboyante Normandie Ile-de-France, Nonette*, éd. Créer, 1992.

- **BERCÉ Françoise**, *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques (1837-1848). Procès-verbaux et relevés d'architectes*, Paris, Bibliothèque de la Sauvegarde de l'Art Français, 1979.

- **CHARON-BORDAS Jeannine**, *Les Sources de l'histoire de l'architecture religieuse aux Archives Nationales, de la Révolution à la Séparation (1789-1905)*, Paris, Archives Nationales, 1994.

- **DE POORTER Serge**, *Journées d'études consacrées au cadastre*, Montpellier 2000.

- **FAVIER Jean**, *Que-sais-je ? Les Archives*, Paris, PUF, 1959, n° 805. (cadre p. 81-102).

- **GAUBERT Sonia et COHU Rosine**, *Archives d'architectes. État des fonds, XIX^e - XX^e s.*, Paris, Direction des Archives de France, 1996.

- **MAURIN André**, *Le cadastre en France*, Paris, CNRS, 1992.